

De la méritocratie à l'héritocratie ?

EDITH DEVEL

À l'occasion des déboires de la ministre de l'Éducation nationale française, Amélie Oudéa-Castéra, en janvier dernier, nous avons (re)découvert l'ouvrage de Paul Pasquali, « Héritocratie. Les élites, les grandes écoles et les mésaventures du mérite (1870-2020). »

« S'il ne suffit pas d'hériter pour être et se sentir méritant, mériter reste bel et bien l'apanage des héritiers quand une poignée d'écoles prestigieuses recrutent, chaque année, l'écrasante majorité de leurs étudiants dans les milieux aisés. » ou encore « que vaut une méritocratie dans laquelle tout le mérite revient aux héritiers ? » Ces deux extraits de l'introduction du livre de Paul Pasquali donnent le ton. Objectif de son livre : éclairer la méritocratie française en restituant l'historicité du mérite.

L'auteur propose donc une synthèse sur l'évolution des grandes écoles d'outre-Québec et n'hésite pas à aller plus loin encore que les concepts précédemment avancés par les sociologues en parlant d'« héritocratie ». Mais ne va-t-il pas justement trop loin ?

Les héritiers

Nous nous sommes repenchés sur le modèle des héritiers de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron. Pour rappel, ces deux sociologues ont successivement publié « Les héritiers » (1964) et « La Reproduction » (1970). Ils y défendaient, entre autres, la théorie suivante : les enfants des classes supérieures héritent de leur famille un capital culturel leur permettant de mieux réussir à l'école, allant ainsi contre la pensée dominante qui associait les performances scolaires à des dons ou des aptitudes particulières (voir La fin du modèle des héritiers, dans Entrées libres, sept. 2017).

Les initiés

Malgré quantité d'efforts déployés dans la lutte contre les inégalités, force est de constater que l'école reste encore inégalitaire. Comme nous l'écrivions déjà précédemment, le modèle des héritiers n'est plus aussi déterminant. Aujourd'hui, la capacité des groupes à décoder le fonctionnement du système scolaire est décisif. Développer ensuite les stratégies pour optimiser une trajectoire scolaire est encore une autre étape. Sans compter l'action des parents dit « hélicoptères » qui supervisent voire guident les activités extra-scolaires des enfants dans le but de « pédagogiser » les loisirs. Le capital culturel s'est vu rattrapé par ce que Hugues Draelants, sociologue dont les travaux de recherche portent entre autres sur les inégalités scolaires, appelle un capital plus informationnel, privilégiant ce qu'il nomme le concept « d'initiés » (une attitude active des privilégiés qui deviennent de véritables experts bien informés sur l'École). Raison pour laquelle il prônait une réhabilitation du mérite et du rôle de l'école car même si la méritocratie est un système imparfait, il a la qualité d'être « le moins pire des systèmes. »



Paul Pasquali,
Héritocratie

Les élites, les grandes écoles et les mésaventures du mérite (1870-2020)

La Découverte, Paris,
320 pages - 21 €

Que conclure ?

« Si la sociologie de l'éducation montre incontestablement que nous ne vivons pas dans une société réellement méritocratique, le maintien d'inégalités des chances scolaires entre groupes sociaux ne veut pas dire que la réussite scolaire ne doit rien au travail individuel. » Ces mots sont ceux de Branka Cattonar et Hugues Draelants dans leur Manuel de sociologie de l'éducation (2022). Ces derniers auraient donc pu répondre à Paul Pasquali que « plutôt que de laisser entendre que le mérite n'existe pas, il semble donc plus juste et précis de considérer que la compétition scolaire ne se joue à armes égales qu'entre élèves issus des catégories aisées. » ■